

# PROCES VERBAL DE SEANCE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Bruno DUMEIGNIL, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 27.02.2026

**Membres présents** : Bruno DUMEIGNIL (sauf délibération 09/2026), Philippe GAULTIER, Catherine MARGUERET, Boris FOURNIER, Sophie GRESILLON, Myriam CADOUX, Axelle JORCIN, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Marie-Louise MENDY, Anne ROCHE BOUVIER, Daniel CAVALLI, Anne-Laurence MAZENQ

**Membres excusés** : Laurent CHIABAUT (pouvoir à Bruno DUMEIGNIL), Bruno PUECH (pouvoir à Boris FOURNIER),

**Monsieur le Maire** constate que **le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte à 19h10.**

Selon l'article L-2121-15 du CGCT, Josselin MAUXION a été élu secrétaire de séance, Danièle DUPERRIER-SIMOND étant auxiliaire du secrétaire de séance.

### **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE SEANCE :**

**Monsieur le Maire** propose d'adopter le **procès-verbal de la séance publique du 04 février 2026 (pour rappel, principales délibérations adoptées : création d'un budget annexe CCAS, avenant à la convention Conseil Départemental pour l'Aide à la Vie Partagée du projet intergénérationnel, convention de prestation de services techniques avec la commune de la Balme de Thuy, Rapports annuels du délégataire OdesAravis pour l'eau et l'assainissement collectif, recrutement de vacataires pour les remplacements périscolaire et surveillance cantine, mise à disposition de la salle Michel Doche en période pré-électorale).**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **1. APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET FORET – N°09/2026**

La parole est donnée à Monsieur Josselin Mauxion.

*Les éléments sont présentés par M. Nicolas LOVICHI, responsable finances de la commune :*

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 18 février 2026 ;

Vu les Comptes Financiers Uniques 2025 de la commune de Dingy-Saint Clair ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté selon le cas par le maire. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Les comptes financiers uniques sont approuvés si une majorité des voix ne s'est pas dérogée contre leur adoption.

Considérant les éléments susvisés et les résultats ci-dessous :

### BUDGET FORET :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	72 381.07 €	70 – Produits de services et ventes diverses	97 556.85 €
66 – Charges financières	302.35 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>72 683.42 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>97 556.85 €</b>
Résultat de fonctionnement 2025 = 24 873.43 € <i>Report de l'excédent n-1 : 51938.65 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2025 de <b>76 812.08€</b></i>			

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
16 – Emprunts (capital)	6 136.93 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	56 805.92 €	13 – Subventions d'investissement	0.00 €
		21 – Immobilisation corporelles	0.00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>62 942.85€</b>	<b>Total recettes</b>	<b>0.00 €</b>
Résultat d'investissement 2025 = - 62 942.85 € <i>Report de l'excédent n-1 : 12 937.43 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2025 de - <b>50 005.42€</b></i>			

Soit un **résultat 2025 consolidé** (Fonctionnement + Investissement) de **26 806.66 €**

### BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	508 030.57 €	013 – Atténuation de charges	19 543.16 €
012 – Charges de personnel	595 512.15 €	042 – Opérations d'ordre entre s.	21 637.56 €
014 – Atténuation de produits	52 956.00 €	70 – Produits de services, ventes	217 189.25 €
042 – Opérations d'ordre entre s.	143 880.97 €	73 – Impôts et taxes	232 476.00 €
65 – Charges de gestion courante	218 857.40 €	731 – Fiscalité locale	1 031 970.66 €
66 – Charges financières	42 891.89 €	74 – Dotations et participations	269 921.99 €
67 – Charges spécifique	0.00 €	75 – Autres produits courants	72 006.10 €
		77 – Produits spécifiques	68 916.16 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 562 128.98 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 933 660.88 €</b>
Résultat de fonctionnement 2025 = 371 531.90€ <i>Report de l'excédent n-1 : 195 249.75€ ; soit un résultat de clôture au 31/12/2025 de <b>566 781.65€</b></i>			

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
040 – Op. d'ordre entre sections	21 637.56 €	040 – Op. d'ordre entre sections	143 880.97 €
041 – Op. patrimoniales	3 534.86 €	041 – Op. patrimoniales	3 534.86 €
16 – Emprunts (capital)	206 583.07 €	10 – Dotations, fds div. et réserves	474 384.40 €
20 – Immobilisations incorporelles	24 510.47 €	13 – Subventions d'investissement	516 014.69 €
204 – Subvention d'équipement	25 340.49 €	20 – Immobilisations incorporelles	3 546.00 €
21 – Immobilisations corporelles	157 684.80 €	23 – Immobilisations en cours	13 542.72 €
23 – Immobilisation en cours	536 207.96 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>975 499.21 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 154 903.64 €</b>
Résultat d'investissement 2025 = 179 404.43 € <i>Report de l'excédent n-1 : 122 434.19 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2025 de <b>301 838.62€</b></i>			

*Il est souligné l'intérêt pour la commune de disposer d'un budget annexe « Forêt », car celui-ci permet d'identifier les résultats de gestion régulièrement excédentaires, qui autorisent les dépenses d'entretien de la forêt et financent la mise en place de pistes forestières importantes en terme de défense incendie. Il est rappelé que la forêt couvre plus de 50% du territoire communal.*

*M. le Maire quitte la séance.*

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la note de présentation (Annexes 1 & 2)

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité avec 13 voix POUR,**

M. le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** les Comptes Financiers Uniques 2025 Budget Forêt et Budget Principal.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*M. le Maire réintègre la séance.*

*M. le Maire remercie et félicite M. Nicolas Lovichi pour son professionnalisme, pour son investissement dans ses missions et pour la clarté de ses explications.*

## **2. AFFECTATION DES RESULTATS 2025 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET FORET - N°10/2026**

**Rapporteur** : M. Josselin MAUXION

*Les éléments sont présentés par M. Nicolas LOVICH, responsable finances de la commune :*

L'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote des CFU.

**Il est rappelé que les résultats d'investissements sont automatiquement affectés à l'investissement** : le conseil a donc à statuer seulement sur l'affectation des résultats de fonctionnement.

**Les excédents de fonctionnement générés peuvent être affectés par décision du conseil** soit au fonctionnement soit à l'investissement 2026.

**Vu** la délibération n° 09/2026 portant approbation des Comptes Financiers Uniques 2025,

**Considérant** les résultats des sections de fonctionnement,

**Statuant** sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 du Budget Principal et du budget annexe Forêt :

**Concernant le budget principal**, il est proposé de laisser au fonctionnement la totalité du résultat, afin de pouvoir en disposer librement pour des projets futurs (pour rappel, les sommes affectées à l'investissement ne peuvent être mobilisées que pour des projets d'investissement. Les sommes en fonctionnement pouvant être, elles, transférées à l'investissement si nécessaire).

**Pour le budget forêt**, il est proposé de laisser au fonctionnement la totalité du résultat, afin de pouvoir en disposer librement pour des projets futurs (pour rappel, les sommes affectées à l'investissement ne peuvent être mobilisées que pour des projets d'investissement. Les sommes en fonctionnement pouvant être, elles, transférées à l'investissement si nécessaire).

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la note de présentation (Annexes 3 & 4)

**Le Conseil Municipal, par vote à main levée avec 15 voix Pour :**

➤ **DÉCIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement 2025 comme suit :

BUDGET	RESULTAT DE CLOTURE (cumulé) 2025	AFFECTATION au budget 2026	
		Recette Investissement c/1068	Recette Fonctionnement c/002
<i>BUDGET Forêt</i>	<b>76 812.08</b>		<b>76 812.08</b>
<i>BUDGET Principal</i>	<b>566 781.65</b>		<b>566 781.65</b>

**3. VOTE DES TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES 2026 – N°11/2026**

**Rapporteur : M. Josselin MAUXION**

Vu la loi de finances pour 2026,

Vu l'article 1639A et 1636B sexies du Code Général des impôts,

Vu le budget principal 2026,

Vu l'avis de la Commission Finances du 18 février 2026 proposant une augmentation de 1.5% des taux communaux,

Considérant les taux communaux 2025,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, par vote à main levée, avec 15 voix POUR :**

➤ **DÉCIDE** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 comme suit :

Taxe	Taux 2025 Délib 04/2025	Produit communal* 2025	Taux 2026
Taxe Foncière Bâti (TFB)	<b>31.01</b>	<b>555 765</b>	<b>31.47</b>
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	<b>47.16</b>	<b>15 148</b>	<b>47.86</b>
Taxe habitation résidences secondaires (TH)	<b>23.82</b>	<b>47 765</b>	<b>24.17</b>
Majoration de TH résidences secondaires (MTHS)	<b>40.00</b>	<b>18 400</b>	<b>40.60</b>

\*Avant coefficient correcteur

➤ **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

**4. TARIFS PERISCOLAIRES 2026 : RESTAURANT SCOLAIRE, SERVICES PERISCOLAIRES, ACCUEIL DE LOISIRS : – N°12/2026**

**Rapporteur : M. Josselin MAUXION**

Considérant la tarification graduée avec 5 catégories de quotients familiaux,

Considérant le contexte inflationniste,

Considérant le reste à charge pour la commune du cout de fonctionnement relatif aux services périscolaire, accueil de loisirs et restaurant scolaire **évalué à plus de 35 000 € par an** (frais de personnel, coût repas et alimentation, électricité – hors coût entretien et maintenance des bâtiments),

Considérant la proposition de la commission Finances du 18 février 2026,

**Il est proposé de répercuter une hausse raisonnable de 1.5% sur les tarifs des services.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vote à main levée avec 15 voix POUR :

- **DECIDE** les tarifs suivants appliqués à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR – PAR ½ h</b>	
QUOTIENT FAMILIAL	à compter du 01.09.26
Q1= < à 801 €	1.35 €
Q2=compris entre 801 et 1300 €	1.61 €
Q3=compris entre 1301 et 1700 €	1.82 €
Q4=compris entre 1701 et 2300 €	2.03 €
Q5= > à 2301€	2.23 €

<b>REPAS RESTAURANT SCOLAIRE</b>	
QUOTIENT FAMILIAL	à compter du 01.09.26
Q1= < à 801 €	4.47 €
Q2=compris entre 801 et 1300 €	5.20 €
Q3=compris entre 1301 et 1700 €	5.51 €
Q4= compris entre 1701 et 2300 €	5.71 €
Q5= > à 2301€	5.81 €
PAI - Par temps d'accueil méridien – repas apporté par les parents	2.54 €
REPAS ADULTE	5,43 €

<b>ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI ET VACANCES*</b>		
QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT JOURNEE REPAS COMPRIS	FORFAIT ½ JOURNEE REPAS COMPRIS
	01.09.26	01.09.2026
Q1=< à 801 €	16.10 €	10.39 €
Q2=compris entre 801 et 1300 €	22.87 €	15.07 €
Q3=compris entre 1301 et 1700 €	28.58 €	17.67 €
Q4= compris entre 1701 et 2300 €	31.18 €	20.78 €
Q5= > à 2301 €	32.21 €	21.30 €
Adhésion annuelle obligatoire au service	20 € (inchangé)	

\*remise de 20% sur le tarif pour le deuxième enfant et remise de 30% sur le tarif pour le troisième enfant

Il est rappelé que les enfants de la commune d'Alex sont accueillis au même titre que les enfants de Dingy le Mercredi et pendant les vacances scolaires, dans la limite des places disponibles.

De la même façon, les enfants de Dingy sont accueillis à l'accueil de loisirs d'Alex, dans la limite des places disponibles.

*Il est précisé qu'une cinquième catégorie de quotients familiaux avait été mise en place en 2024 afin d'adapter au mieux les tarifs des services aux revenus des familles. Une réflexion sera néanmoins à engager dans les prochains mois afin d'actualiser les seuils des quotients familiaux appliqués.*

##### **5. BUDGET FORET : TARIFS ET CONDITIONS D'EXPLOITATION AFFOUAGE - N°13/2026**

**Rapporteur : Monsieur Bruno DUMEIGNIL**

**Vu** la loi n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle 2 modifiant le dispositif de l'affouage ;

**Vu** le code forestier et notamment les articles L. 243-1 et suivants et L. 145-1 ;

**Considérant** que l'Office National des Forêts (ONF) confirme que les bois seront marqués dans les parcelles de la forêt communale soumises au régime forestier ;

Considérant que les tarifs n'ont pas été modifiés depuis 2023 et qu'il est proposé une augmentation raisonnable des tarifs d'affouage,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par vote à main levée avec 15 voix POUR :

➤ **DÉCIDE** les tarifs d'affouage à compter du 01.10.2026 comme suit :

	Montant/moule HT 2023	Montant/moule HT 2026
Catégorie 1	51.10	52.00 SOIT 1.76%
Catégorie 2	36.00	36.50 SOIT 1.38%
Catégorie 3	25.50	26.00 SOIT 1.96%

- **DÉCIDE** que ces bois seront partagés en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, l'exploitation sera effectuée par les affouagistes.
- **DESIGNE** pour la délivrance de bois **sur pied**, comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :
  - 1er garant : Bruno DUMEIGNIL**
  - 2ème garant : Bruno PUECH**
  - 3ème garant : Boris FOURNIER**
- **DESTINE** le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles à l'affouage,
- **S'ENGAGE** à faire exploiter par des professionnels tout bois ou toute coupe jugée par l'ONF comme dangereux pour la sécurité des personnes,
- **S'ENGAGE** à arrêter un règlement d'affouage de bois sur pied ou de bois façonné sur la base d'un modèle fourni par l'ONF dans lequel il est rappelé l'interdiction de revente des bois,
- **FIXE** le délai d'exploitation (abattage, façonnage, vidange) au 20 mai de l'année suivant l'année d'autorisation.
- **FIXE** le volume maximal estimé des portions à 4,70 stères (1 moule).

*Un élu se questionne sur la possibilité pour les habitants qui souhaiteraient utiliser les fours à pains des hameaux dans le cadre de réunions de riverains, de disposer de bois d'affouage. M. le Maire répond qu'il lui paraît possible et intéressant de mettre en œuvre cette disposition.*

*M. le Maire précise qu'une cinquantaine de foyers dingiens participent au dispositif d'affouage, ce qui est important. En outre l'affouage permet de créer des liens entre habitants, d'autant que les règles d'affectation des lots ont été assouplies et que les affouagistes peuvent demander à être regroupés par affinité.*

*L'affouage contribue par ailleurs à un bon entretien des parcelles boisées communales.*

*Monsieur le Maire remercie l'agent ONF M. Freddy CONTAT qui organise, supervise et encadre l'affouage communal bénévolement, de même que les « entrepreneurs », bénévoles qui se chargent du volet administratif d'un hameau ou secteur.*

## 6. REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2025

**Rapporteur : M. Josselin MAUXION**

La délibération, qui avait été inscrite à l'ordre du jour par précaution pour le cas où la DGIP n'aurait pas pu valider les CFU 2025 compte-tenu des problèmes informatiques qu'elle a rencontrés ces dernières semaines, n'a pas lieu d'être examinée.

## 7. VOTE DES BUDGETS 2026 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET FORET – N°14/2026

**Rapporteur : M. Josselin MAUXION**

**Vu** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 242 de la loi de finances pour 2019, N°2018-1317 du 28 décembre 2018,

**Vu** l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

**Vu** la délibération 31/2022 du 9 juin 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01.01.2023,

**Vu** l'avis de la commission Finances du 18 février 2026 ;

Considérant que les projets de budgets primitifs (BP, Forêt et CCAS) ont été transmis aux élus le 27.02.2026

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la note de présentation (Annexes 3 & 4)

1- par vote à main levée avec 15 voix POUR :

➤ VOTE le Budget Principal 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
11 – Charges à caractères générales	618 610.40 €	002 – Report excédent de fonctionnement	566 781.65 €
12 – Charges de personnel	636 330.00 €	70 – Produits de services	208 424.75 €
14 – Atténuation de produits	56 000.00 €	73 – Impôts et taxes	219 320.00 €
65 – Autres charges de gestion	196 441.42 €	731 – Fiscalité locale	1 040 936.05 €
66 – Charges financières	39 000.00 €	74 – Dotations et participations	272 194.56 €
67 – Charges exceptionnelles	1 000.00 €	75 – Autres produits de gestion	70 725.04 €
68 – Dotations et provisions	100.00 €	78 – Reprises sur dotations et provisions	0.00 €
042 – Opération d'ordre entre sections	120 000.00 €	013 – Atténuation de charges	5 000.00 €
023 – Vir. à la section d'investissement	715 900.23 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>2 383 382.05 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>2 383 382.05 €</b>
Investissement			
Dépenses		Recettes	
16 – Remboursement d'emprunt	210 253.00 €	001 – Solde d'exécution d'investissement	301 838.62 €
20 – Immobilisations incorporelles	104 808.00 €	021 – Vir de la sect° de fonctionnement	715 900.23 €
204 – Subventions d'équipement versées	163 289.00 €	024 – Produits de cession	1 840 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 670 410.31 €	040 – Opérations d'ordre	120 000.00 €
23 – Immobilisations en cours	173 727.00 €	10 – Dotations fonds divers	246 869.46 €
27 – Autres immobilisations financières	1 047 922.00 €	13 – Subventions d'investissement	145 801.00 €
		27 – Autres immobilisations financières	
<b>Total dépenses</b>	<b>3 370 409.31 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>3 370 409.31 €</b>

2- par vote à main levée avec 15 voix POUR :

➤ VOTE le Budget Annexe Forêt 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	90 537.37 €	002 – Excédent antérieur reporté	76 812.08 €
65 – Charges de gestion courante	10.00 €	70 – Produits des services	100 877.74 €
66 – Charges financières	271.61 €		
68 – Dotations	10 €		
023 – Virement à l'investissement	86 860.84 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>177 689.82 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>177 689.82 €</b>
Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 - Solde d'exécution reporté	50 005.42 €	13 – Subventions d'investissement	28 786.37 €
16 – Remboursement d'emprunts	6 439.28 €	21 – Immobilisations corporelles	0.00 €
21 – Immobilisation corporelles	59 202.51 €	021 – Virement du fonctionnement	86 860.84 €
		001 – Solde d'exécution d'investissement	0.00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>115 647.21 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>115 647.21 €</b>

3- par vote à main levée avec 15 voix POUR :

➤ VOTE le Budget Annexe CCAS 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	7 100.00 €	74 – Dotations et participations	12 660.00 €
65 – Charges de gestion courante	5 560.00 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>12 660.00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>12 660.00 €</b>
Investissement			
<b>Total dépenses</b>	<b>0 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>0 €</b>

#### **4- Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 :**

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, **sur autorisation de l'assemblée délibérante**, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite **de 7.5 % des dépenses réelles** de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales (Rapport sur les Décisions du Maire).

**Considérant** l'intérêt de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits,

**Après en avoir délibéré, par vote à main levée avec 15 voix POUR, le conseil municipal :**

- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, dans l'exercice du budget Principal, du budget Forêt et du budget CCAS.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### **8. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2026-2029 -N°15/2026**

**Rapporteur : M. Josselin MAUXION**

**La commune a mis en place une gestion pluri annuelle de ses investissements depuis plusieurs années** afin d'avoir une bonne vision dans le temps de ses dépenses et recettes et donc s'assurer d'une capacité d'investissement qui reste positive dans le temps ; c'est également une gestion en transparence.

**Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) recense l'ensemble des gros projets d'investissement**, contribue à la clarification de la stratégie d'investissement **et permet le suivi (réalisé et programmation) des Autorisations de programme.**

Le PPI répond ainsi à une double logique :

**Logique de pilotage :**

- Suivi des réalisations et des projets à venir de la collectivité ;
- Actualisation et estimation des coûts d'investissements à venir ;
- Priorisation des projets du mandat.

**Logique financière :**

- Outil d'aide à la décision et à la construction du budget primitif ;
- Outil de simulation financière à moyen terme et d'enrichissement de l'information financière ;
- Outil d'arbitrage budgétaire.

**Ce plan d'investissement est financé grâce :**

- aux résultats reportés de fonctionnement et d'investissement,
- à l'action sur les leviers tarifaires et fiscaux,
- au remboursement de FCTVA sur investissements (en N+2)
- aux subventions accordées par les différents organismes (Région, Etat, Conseil Départemental, Caf, Ademe, ...)

Il est précisé que les subventions possibles mais non encore sollicitées ne sont pas inscrites dans le PPI. Par ailleurs, il est souligné que les décisions seront prises par le prochain conseil municipal afin de définir précisément les projets d'investissement du prochain mandat, avec leur priorisation

**Le conseil municipal, après avoir délibéré par vote à main levée avec 15 voix POUR :**

- **VOTE** le plan pluriannuel d'investissement tel que présenté ci-après.
- **VOTE** les autorisations de paiement associées à chaque projet.

	Prospective			
	2026	2027	2028	2029
<b>Grands projets</b>				
<b>Report projets terminés au 31.12.2025</b>				
Dépenses (tx + MO)	-	-	-	-
Recettes FCTVA (16.404%)	189 673	77 664	-	-
Recettes SUBV accordées	125 801	-	-	-
<b>Maison de santé</b>				
Dépenses	109 727			
Recettes FCTVA (16.404%)	785	-	18 000	
Recettes SUBV accordées	20 000			
<b>SOUS-TOTAL "Autorisations de programme"</b>	<b>109 727</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Projet intergénérationnel</b>				
Dépenses	947 922			
<b>TOTAL DEPENSES GRANDS PROJETS</b>	<b>1 057 649</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	2026	2027	2028	2029
<b>Aménagements</b>	<b>168 149</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Longrines Cimetière	12 000			
TVX SIEVT hameau blonniere (elec+EP+telecom) - tranche 1	3 410			
TVX SIEVT - renforcement tasses (devis signé)	9 879			
REMBOURSEMENT SIEVT annuités +trx (sur)	120 000			
Jeux budget citoyen	17 340			
Eaux pluviales (bas village, centre bourg, ...)	5 520			
<b>Bâtiments</b>	<b>183 947</b>	<b>610 000</b>	<b>743 000</b>	<b>40 000</b>
extention cantine (dont études) - 300k€ avant subv // APS 480K W HT + MOE 120K?	24 000	176 000	400 000	
CENTRE BOURG wc	22 235			
Travaux rénovation intérieur église (études 10k 25/26)	30 000	300 000	300 000	
Etude + Travaux rénovation Ablon (subv départ 80%?)	10 000	80 000		
Bibliothèque réaménagement	4 000	4 000	3 000	
Four des tasses	5 000			
Etudes phonique Creche // 80% subv CAF possible	34 852			
Etude phonique salle Meleze	2 500	10 000		
autres invest courants (voirie, équipements, ...)	37 648	40 000	40 000	40 000
Bâche Ablon	3 500			
Mazot local paramédical	10 212			
<b>Education</b>	<b>52 500</b>	<b>200 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
renouveler parc informatique école - 30 postes à 500e	15 000			
Amenagement nouvelle classe au BJ	30 000			
SSI école elementaire ?		100 000		
Iso thermique Ecole M. Anjot - etudes ?	5 000	100 000		
Défibrillateurs crèche	2 500			
<b>Foncier</b>	<b>132 808</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Captage Martinod (captage)	70 468			
PLU / ZAN	17 340			
Terrain parking maison de santé	33 000			
Etude chemins ruraux	12 000			
<b>Subventions &amp; autre</b>	<b>310 253</b>	<b>314 108</b>	<b>218 055</b>	<b>208 817</b>
Subvention au Refuge du parmelan		100 000		
Aide au developpement économique	100 000			
remboursement emprunts déjà votés (capital)	210 253	214 108	218 055	208 817
<b>Voirie</b>	<b>190 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>-</b>
Rte Provenat	120 000			
Route accès STEP	10 000			
Parking covoiturage bas de village : etude, terrassement & aménagement	50 000	50 000	50 000	
Signalitique autostop "intra village"	10 000			
<b>TOTAL DEPENSES AUTRES PROJETS</b>	<b>1 037 657</b>	<b>1 174 108</b>	<b>1 011 055</b>	<b>248 817</b>
	2026	2027	2028	2029
<b>TOTAL DEPENSES GRANDS ET AUTRES PROJETS</b>	<b>2 095 306</b>	<b>1 176 460</b>	<b>1 011 055</b>	<b>248 817</b>
	2026	2027	2028	2029
<b>RECETTES</b>				
Recettes escomptées	2 352 670.46 €	715 327.24 €	922 309.49 €	287 217.76 €
<b>RESULTAT CLOTURE N-1</b>	<b>301 839</b>	<b>559 203</b>	<b>98 070</b>	<b>9 325</b>
Résultat investissement estimé par année	257 364	- 461 133	- 88 745	38 401
<b>RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT</b>	<b>559 202.88</b>	<b>98 070.15</b>	<b>9 325.07</b>	<b>47 725.73</b>

## RAPPORT SUR LES DECISIONS DU MAIRE – ARTICLE L2122-21 du CGCT

Le conseil Municipal PREND ACTE des décisions du maire :

N°	Date	Objet	Intitulé
05.2026	09.02.2026	LOUAGE DE CHOSES	Réunion Publique Vivons notre Village salle M. Doche le 04.03.2026
06.2026	23.02.2026	SUBVENTIONS	Dde Subvention Conseil Départemental plantations forestières 1325.38 €
07.2026	23.02.2026	SUBVENTIONS	Dde subvention Conseil Départemental création de piste P14 – 2760 €

Monsieur le Maire prend la parole afin de remercier l'ensemble des conseillers municipaux, en particulier ceux dont le mandat va prendre fin le 15 mars et qui n'ont pas souhaité se réengager pour 6 ans. « Les bouts de chemins parcourus ensemble seront synonymes de belles rencontres et auront contribué à de belles réalisations, grâce à l'investissement de chacun dans différents domaines. Madame Margueret, Monsieur Mauxion, Madame Jorcin expriment également l'émotion de voir une page se tourner et remercient l'ensemble de leurs collègues ainsi que les services administratifs de la commune pour leur investissement aux côtés des élus.

Fin de la réunion : 20 H 54

Le Maire  
Bruno DUMEIGNIL



Le secrétaire de séance,  
Josselin MAUXION

